



OL GROUPE

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

Le 27 mai 2015,

Madame, Monsieur, Cher actionnaire

Votre Groupe Olympique Lyonnais a connu au cours des derniers mois une dynamique très positive, en termes de résultats sportifs comme en témoigne la qualification directe en Ligue des Champions, mais aussi au regard de l'avancement du Grand Stade.

C'est dans ce contexte, conformément aux engagements de refinancement des OCEANE 2015⁽¹⁾ détenues par ICMI et Pathé, pris vis à vis de nos partenaires bancaires, et surtout afin d'accélérer certains investissements supplémentaires participant au développement du Groupe, que nous avons décidé de vous solliciter aujourd'hui dans le cadre d'une augmentation de capital.

D'un montant maximum de 40 M€ (dont la plus grande partie sera financée par l'augmentation de capital, le solde étant couvert par des ressources de financements complémentaires) ces nouveaux investissements serviront notamment à finaliser l'aménagement et la décoration intérieure de l'infrastructure Grand Stade afin de commercialiser au mieux les prestations d'hospitalité. Ils permettront également de construire, dans un objectif d'unité de lieu et d'optimisation de la formation et de la performance, les nouveaux centres d'entraînement professionnel, masculin et féminin, et de formation sur le site du « Parc Olympique Lyonnais ».

Ces investissements s'inscrivent dans notre business model qui vise à placer l'Academy OL au cœur de l'exécution du plan stratégique du Groupe, en ligne avec les axes fondamentaux définis par le Financial Fair Play au niveau européen, avec un renforcement toujours plus poussé de la formation des jeunes joueurs talentueux issus du centre de formation, fournisseur officiel de l'équipe première et source de plus-values potentielles élevées.

La dynamique de commercialisation du Grand Stade se poursuit avec à cette date 41 loges d'ores et déjà vendues ou réservées et plusieurs contrats de partenariats technologiques et fondateurs en cours de négociation. Les cessions de droits à construire relatifs aux infrastructures complémentaires sont en cours de finalisation et nous venons d'annoncer la signature imminente d'un contrat de naming de l'Academy avec l'assureur Groupama Rhône-Alpes Auvergne, qui pourrait être complété ultérieurement par un contrat de naming du centre d'entraînement.

L'avancement des travaux est conforme au calendrier établi par VINCI qui prévoit une réception définitive au plus tard le 31 janvier 2016, avec l'objectif néanmoins de pouvoir jouer les matchs du Championnat de France dès le mois de janvier 2016.

A un horizon de 5 ans, le « Parc Olympique Lyonnais » ouvert 365 jours par an et constitué du Grand Stade et de ses équipements connexes (hôtels, établissement hospitalier du sport, centre de remise en forme, centre de loisirs, immeubles de bureaux, etc...), devrait, à l'instar des autres grands

stades modernes des 2 hémisphères, générer une dynamique de croissance et de pérennisation des revenus du Groupe. Les premières simulations conduisent à une estimation de chiffre d'affaires supplémentaire de l'ordre de 70 M€ annuel.

Cette source additionnelle de revenus sera un signe supplémentaire de la transformation profonde de notre modèle économique. A l'image de l'évolution observée chez les autres grands clubs européens, OL Groupe a vocation à accroître la part de ses revenus récurrents. Par ailleurs, les résultats des derniers appels d'offre relatifs aux droits TV du football enregistrent de fortes hausses pour les saisons à venir tant sur le plan national (droits LFP : + de 20% pour la période 16/17 à 19/20, hors droits internationaux) qu'international (droits UEFA : environ +30% pour la période 15/16 à 17/18).

En tant qu'actionnaire d'OL Groupe, je soutiens l'opération et me suis engagé, par le biais de ma holding ICMI, à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de sa participation de 34,2% de l'opération.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher actionnaire, nos salutations distinguées.

Jean-Michel Aulas – Président Directeur Général d'OL Groupe

- > **Un moment clé dans l'histoire du Groupe**
- > **2^{ème} au classement final L1 saison 2014-2015**
- > **7^{ème} titre consécutif de Championne de France pour l'équipe féminine saison 2014-2015**
- > **Qualification directe en Ligue des Champions pour la saison prochaine**
- > **Le Grand Stade un accélérateur du développement du Groupe**

(1) Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes émises le 28 décembre 2010 pour un montant de 24.032.930,46 euros, arrivant à échéance le 28 décembre 2015.

LE GRAND STADE DE L'OLYMPIQUE LYONNAIS, UN STADE 100% PRIVÉ UN ACCÉLÉRATEUR DU DÉVELOPPEMENT DU GROUPE UN STADE NOUVELLE GÉNÉRATION 2.0, POUR TOUS TOUTE L'ANNÉE



© Populous - Intens - Cité Groupe AIA / Buffi

PROJET DE NOUVEAU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT PROFESSIONNEL MIXTE (DÉCINES)



© Populous - Intens - Cité Groupe AIA / Buffi

PROJET DE NOUVEAU CENTRE DE FORMATION MIXTE (MEYZIEU)



© Atelier Thierry Roche

PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU GRAND STADE



© Naço Architectures

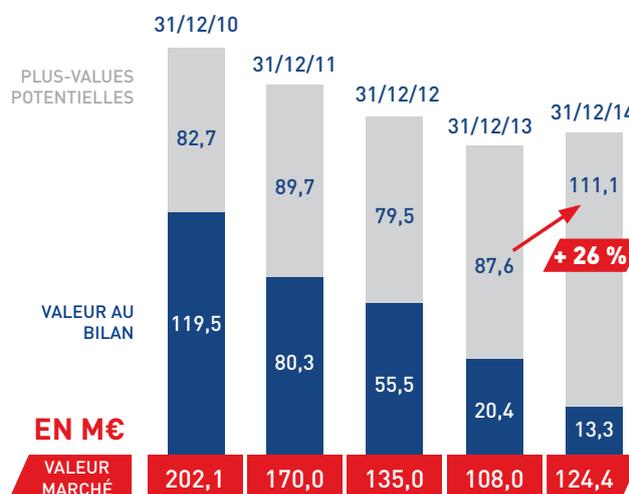


© Naço Architectures

LA FORMATION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DU GROUPE



© DPPI



Valorisation des actifs joueurs, des plus-values potentielles en forte croissance.

(1) Basée sur Transfermarkt (2) et révisée par OL essentiellement sur les jeunes issus du centre de formation
(2) Valeur Transfermarkt : 31/12/2010 : 202,1 M€ / 31/12/2011 : 157 M€ / 31/12/2012 : 118 M€ / 31/12/2013 : 98,5 M€ / 31/12/2014 : 112,1 M€

UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS) D'UN MONTANT DE 53 M€ POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES	Émission de 33 103 215 actions nouvelles à raison de 5 actions nouvelles pour 2 actions existantes.
PRIX BRUT D'ÉMISSION	1,60 € par action nouvelle , soit une décote de 35,92% par rapport au cours théorique ex-droit calculé sur le cours de clôture du 25 mai 2015 (4,74 €).
PRODUIT D'ÉMISSION	52 965 144 €.
DPS	Chaque action détenue à la clôture le 27 mai 2015 donne droit à un DPS. Deux DPS détenus ou achetés donneront droit de souscrire à 5 actions nouvelles. Les DPS seront cotés et négociables à compter du 28 mai 2015 jusqu'au 9 juin 2015 inclus sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0012758753
ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT DES OCEANE 2015 PAR LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX	Les deux actionnaires de référence d'OL Groupe, ICMI et Pathé, soutiennent l'opération. Ils se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de leur participation respective et à céder toutes leurs OCEANE 2015 à la Société à un prix de 7,50 € par OCEANE 2015, correspondant au montant du principal et des intérêts courus non échus jusqu'à (mais à l'exclusion de) la date de règlement-livraison de ce rachat. À titre de rappel, ICMI et Pathé détiennent à ce jour respectivement 34,2% et 29,9% du capital et 42,8% et 37,6% des OCEANE 2015. ICMI détient aussi 40,3% des OSRANE 2023 ⁽²⁾ . Pathé ainsi qu'OJÉJ, société civile contrôlée par Monsieur Jérôme Seydoux, détiennent 52,6% des OSRANE 2023.
PROCÉDURE DE RACHAT DES OCEANE 2015	À la suite du rachat par la Société des OCEANE 2015 d'ICMI et de Pathé, la Société mettra en œuvre une procédure de désintéressement du marché de cinq jours de bourse, durant laquelle les porteurs pourront céder leurs OCEANE 2015 au même prix.
GARANTIE DE SOUSCRIPTION	L'augmentation de capital fait l'objet d'une garantie par Natixis pour la partie non-couverte par les engagements de souscription d'ICMI et de Pathé. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

⁽²⁾ Obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes, émises en 2013 pour un montant nominal de 80 M€ et arrivant à échéance en 2023

CALENDRIER INDICATIF 2015	
MAI	
26	Visa de l'AMF sur le prospectus.
27	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission. Diffusion du communiqué de presse relatif à l'opération.
28	Détachement du DPS à l'issue de la séance de Bourse. Ouverture de la période de souscription.
JUIN	
09	Clôture de la période de souscription.
16	Diffusion du communiqué de presse relatif au résultat de l'opération.
18	Règlement-livraison de l'opération. Cotation des actions nouvelles. Règlement-livraison du rachat hors marché des OCEANE 2015 d'ICMI et de Pathé.
19	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant la mise en œuvre du désintéressement du marché au même prix. Ouverture de la procédure de désintéressement.
25	Clôture de la procédure de désintéressement. Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le montant total des OCEANE 2015 rachetées.
29	Dernier règlement-livraison des OCEANE 2015 rachetées dans le cadre de la procédure de désintéressement.

Un Prospectus, constitué (i) d'un document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 octobre 2014 sous le numéro D.14-1029, (ii) d'une actualisation du document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 mai 2015 sous le numéro D.14-1029-A01 et (iii) d'une note d'opération comprenant le résumé du Prospectus, a obtenu le visa de l'AMF numéro 15-221 en date du 26 mai 2015. Ce Prospectus comprend une section décrivant certains facteurs de risques liés au Groupe et à l'Offre. Ce Prospectus est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet du Groupe ([www.http://investisseur.olympiquelyonnais.com](http://investisseur.olympiquelyonnais.com)) et peut-être obtenu sans frais au siège social du Groupe. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le Prospectus.

Avertissement : La diffusion de cette lettre peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de la présente lettre doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. La présente lettre constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).

||||| Cette Lettre aux actionnaires ne doit pas être publiée, distribuée ou diffusée, directement ou indirectement, hors de France et notamment aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

COMMENT SOUSCRIRE

1/ SI VOUS ÊTES ACTIONNAIRE D'OL GROUPE :

Vous pouvez exercer vos DPS jusqu'au 9 juin 2015 inclus et souscrire aux actions nouvelles au prix unitaire de 1,60 €, à raison de 2 DPS pour 5 actions nouvelles.

- Pour les actionnaires au porteur, les souscriptions seront reçues par les intermédiaires financiers teneurs de comptes ;
- Pour les actionnaires au nominatif, les souscriptions seront reçues par : CM-CIC SECURITIES.

Si vous ne disposez pas d'un nombre suffisant de DPS pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, vous avez la possibilité d'acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre un multiple de 2 (5 actions nouvelles pour 2 DPS).

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible tel que décrit ci-dessus, les actionnaires pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs DPS. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible.

Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'action nouvelle.

2/ SI VOUS N'ÊTES PAS ACTIONNAIRE D'OL GROUPE, VOUS POUVEZ SOUSCRIRE :

- En faisant l'acquisition en Bourse de DPS du 28 mai au 9 juin 2015 et en exerçant, au plus tard le 9 juin 2015, vos DPS tel que décrit ci-avant.

Les DPS qui n'auraient pas été exercés ou cédés au plus tard le 9 juin 2015 deviendront caducs et leur valeur sera nulle.

CODES DE L'ACTION

LIBELLÉ : OL GROUPE	LIEU DE COTATION : EURONEXT PARIS COMPARTIMENT C
CODE ISIN : FR0010428771	CODE MNÉMONIQUE : OLG

5 RAISONS DE PARTICIPER À L'AUGMENTATION DE CAPITAL D'OL GROUPE

- 1/ UNE RÉFÉRENCE DU FOOTBALL FRANÇAIS ET EUROPÉEN
- 2/ UNE ACADEMY DE PREMIER PLAN
- 3/ DES RÉSULTATS FINANCIERS EN AMÉLIORATION AVEC LA POURSUITE DU PLAN DE RÉDUCTION DES CHARGES ET LA QUALIFICATION EN CHAMPIONS LEAGUE POUR 2015-2016
- 4/ UN BILAN EN PLEINE MUTATION
 - Actif Grand Stade : 218,6 M€ au 31.12.2014
 - Plus-values potentielles sur actifs joueurs : 111,1 M€ dont 90% sur joueurs formés au club
- 5/ PARC OLYMPIQUE LYONNAIS, UNE INFRASTRUCTURE UNIQUE ET SOURCE DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DES REVENUS DU GROUPE



OL GROUPE

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE
VOUS POUVEZ CONSULTER LE SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ :
WWW.OLWEB.FR RUBRIQUE FINANCE / AUGMENTATION DE CAPITAL

OU APPELER LE :
04 72 18 04 90

PALMARÈS DES ÉQUIPES

ÉQUIPE MASCULINE

LE CLUB FRANÇAIS LE PLUS TITRÉ DEPUIS 2000

2^{ÈME} CLUB FRANÇAIS AU CLASSEMENT UEFA

CLASSEMENT FINAL L1 SAISON 2014/2015 : 2^{ÈME}



12 PARTICIPATIONS EN CHAMPIONS LEAGUE



3 PARTICIPATIONS EN EUROPA LEAGUE



7 TITRES DE CHAMPION DE FRANCE



2 COUPES DE FRANCE ET 1 COUPE DE LA LIGUE



7 TROPHÉES DES CHAMPIONS

ÉQUIPE FÉMININE

LE CLUB RÉFÉRENT EN EUROPE

N°1 À L'INDICE UEFA



9 QUALIFICATIONS EN CHAMPIONS LEAGUE
(Y COMPRIS 2015/2016) & 2 VICTOIRES



9 TITRES CONSÉCUTIFS
DE CHAMPIONNE DE FRANCE (Y COMPRIS 2015)



5 VICTOIRES EN COUPE DE FRANCE
2008, 2012, 2013, 2014, 2015